

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20250909-2025_38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-38

Date de convocation : 26/08/2025
Date d'affichage : 26/08/2025

Membres en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 9
Pouvoir : 1

Séance du 9 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Messieurs AIMAR Romain, COLOMB Christophe, FAILLET Martial, MERLINO Eric, PETRONE Dominique, RAHMANI Mourad.

Mesdames MATHIEU Anne-Hélène, THONIEL Dominique.

Absent/Excusé : LANTHEAUME Xavier, MAQUET Elisabeth, OUILLON Belinda.

Excusé ayant donné procuration : Sylvie PEGOURIE à Dominique PETRONE.

Secrétaire de séance : AIMAR Romain.

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget principal

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
21/21	Immobilisations corporelles	Invest.	D				0.00 €	-64 383.65 €	-64 383.65 €
2158/21	Autres installations, matériel et ou	Invest.	D	202404			4 997.32 €	-82 580.40 €	-82 580.40 €
2181/21	Installations générales, agenceme	Invest.	D	202406			0.00 €	64 383.65 €	64 383.65 €
2181/21	Installations générales, agenceme	Invest.	D	202405			0.00 €	82 580.40 €	82 580.40 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 1 sur le budget principal.

Le Maire, Dominique PETRONE

